Politique de l'emploi : lignes directrices pour renforcer la mise en oeuvre de la stratégie européenne

2004/0082(CNS) - 22/04/2004 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Marie-Thérèse HERMANGE (PPE-DE, F) sur les lignes directrices pour l'emploi dans les États membres, le Parlement européen a renforcé la position de sa commission des affaires sociales et a approuvé la proposition de la Commission moyennant une série de modifications visant à donner plus d'impact à la Stratégie européenne pour l'emploi et à en faire une priorité tous azimuts de l'Union. Par une série d'amendements proposés par le groupe PPE-DE et approuvés en Plénière, le Parlement demande : - que l'on facilite l'accès des jeunes chômeurs au premier emploi et que l'on favorise l'emploi des personnes âgées ou leur maintien au travail; - que l'on incite les entreprises à anticiper les mutations économiques et technologiques : les États membres devraient notamment favoriser le développement de la recherche et soutenir la diffusion des innovations européennes. C'est dans ce contexte que les institutions européennes pourraient soutenir les initiatives permettant de constituer des plates-formes d'excellence entre chercheurs et entreprises et favoriser des initiatives à caractère thématique dans le cadre des programmes européens; - que le soutien financier de l'Union s'effectue dans un esprit d'assistance mais aussi de dynamisme économique. Ce soutien devrait avoir un effet facilitateur : l'aide européenne devrait être simple et facile d'accès et favoriser des passerelles entre les différents programmes européens dans le domaine social; - que les lignes directrices pour l'emploi visent également, par l'intermédiaire du Fonds social européen, à réduire les disparités régionales en termes d'emplois et de chômage, de lutte contre la désindustrialisation et les délocalisations en favorisant la reconversion économique et sociale, tout en maintenant l'aide dans les régions plus dynamiques. Pour le reste, le rapport approuvé en Plénière reprend les amendements du rapporteur visant à mieux prendre en compte les conclusions remises par le groupe de travail sur l'emploi. Selon ce dernier, il faut notamment améliorer la capacité d'adaptation des travailleurs, inciter davantage les personnes à entrer sur le marché de l'emploi et investir dans l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que dans la recherche et le développement. Pour le Parlement, ces conclusions doivent être intégrées dans la Stratégie européenne pour l'emploi une fois pour toutes plutôt que de fixer sans cesse de nouveaux objectifs ou de les modifier. L'idée est de forcer les États membres à se concentrer sur la mise en oeuvre de ce qui a été convenu et non de critiquer leurs performances négatives dans ce domaine. Le Parlement demande également que la Stratégie européenne pour l'emploi soit appuyée par une participation démocratique renforcée en mobilisant l'appui de toutes les parties prenantes et en persuadant l'opinion publique de la nécessité des réformes envisagées. Pour le Parlement en effet, il est urgent de faire comprendre à l'opinion publique pourquoi des réformes sont nécessaires et pourquoi elles vont dans le sens de l'intérêt de chacun. Enfin, le Parlement insiste sur l'évaluation des prestations des États membres au regard des lignes directrices pour l'emploi afin d'en garantir la fiabilité et la validité.